



LE HAVRE, LE 7 SEPTEMBRE 2021

Monsieur le Directeur de la DGNCD

Objet : Prise en charge test PCR

Réf. :

Monsieur le Directeur National Garde-Côtes des *Douanes*,

L'UNSA Douanes DNGCD permet de vous alerter sur la situation suivante :

Depuis Février 2021, l'administration oblige certains marins à effectuer les tests PCR avant chaque mission dite longue (supérieure à 96 h).

Ces tests génèrent des frais non remboursés par l'administration.

En effet, chaque agent doit payer la différence non remboursée soit deux euros ou deux euros cinquante.

La prise en charge par l'assurance maladie pour l'acte biologique et l'acte de prélèvement n'est pas complète, les comptes santé personnel sont débiteurs de ce forfait retenu et impacte les remboursements liés aux autres soins de santé.

L'UNSA Douanes dénonce cette situation qui dure depuis février 2021.

La décision de la mise en place de ce protocole a été respectée et suivie par les agents, celle-ci ne doit pas générer un débit sur leur compte santé, car elle n'est pas de leur responsabilité mais de celle de l'employeur : la douane.

Quelles que soient les demandes de l'administration, aucun coût, même minime, ne peut plus être supportée par les agents.

Aussi, l'UNSA Douanes DNGCD vous demande instamment de prendre les mesures nécessaires afin de :

1/ faire cesser cette injustice et réclame le remboursement intégral des frais liés à l'obligation faite d'effectuer les tests PCR avant chaque embarquement.

2/ La mise en place immédiate d'une procédure afin que les agents n'aient plus à subir ce genre de désagrément. Donc que leurs prestations sociales ne soient plus impactées.

Des équipages vous ont écrit(VH) le Lundi 30 août 2021. Or, ils n'ont reçu, à ce jour, aucune réponse.

Ils ne comprennent pas ce silence sur un sujet sensible et ne veulent plus avancer ces frais pour l'assurance maladie.

L'UNSA Douanes DNGCD souhaite que vous traitiez ce sujet dans les plus brefs délais.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Véronique VIGITELLO et Yannick BENILLAN

UNSA DNGCD